

Liste de vérification des risques liés aux maladies zoonotiques

Utilisez la liste de vérification pour vous préparer à travailler avec des animaux ou des insectes susceptibles de transmettre des maladies à l'humain, ou à proximité de tels animaux ou insectes. Cette liste ne recense pas nécessairement tous les dangers ou les mesures de contrôle. Consultez l'évaluation des risques réalisée par votre employeur et assurez-vous que toutes les mesures de contrôle recommandées sont respectées.

Marquez d'un crochet ✓ la case appropriée pour répondre « oui ». Si la réponse est « non » ou « sans objet », apportez des précisions dans la section des remarques à la fin du document. Le risque pour votre santé augmente chaque fois que vous répondez « non ». Travaillez avec votre employeur pour vous assurer de prendre en compte tous les risques pour votre santé et toutes les mesures de contrôle.



Nom de la ou des personnes remplissant la liste de vérification : _____

Date : _____

Animaux sauvages

Mesures de contrôle relatives au travail en présence ou à proximité d'animaux sauvages

Connaître et comprendre les animaux sauvages avec lesquels vous travaillerez ou dont vous allez vous approcher

Se faire vacciner contre toute maladie à laquelle il est possible d'être exposé, si un vaccin est disponible et si vous y êtes admissible

Se tenir contre le vent par rapport aux animaux et aux spécimens si l'on travaille à l'extérieur

Travailler dans des environnements intérieurs bien ventilés

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces, les objets, les installations d'hébergement des animaux et les équipements

Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains, et ce, fréquemment

Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains

Éviter de manger, de boire ou de fumer à proximité d'animaux

Après le travail, changer de chaussures et de vêtements, mettre la tenue retirée à laver et se doucher

Équipement de protection individuelle (EPI)

Porter des vêtements et des chaussures à usage réservé et les laver régulièrement

Porter des gants imperméables (p. ex. en latex ou en nitrile) **en cas de contact avec des animaux, des excréments, de l'urine ou tout autre élément susceptible d'être contaminé**

Porter des gants résistants aux coupures s'il y a un risque de **morsures ou griffures d'animaux**

Porter une combinaison imperméable pour **manipuler des animaux de grande taille**

Porter une protection oculaire (p. ex. des lunettes étanches ou un écran facial) s'il y a un risque **de poussière, de pulvérisation ou gouttelettes créées par des éclaboussures**

Porter un masque approprié (de préférence un respirateur N95 choisi après un essai d'ajustement) pour **manipuler des animaux** infectés ou effectuer des tâches susceptibles de **générer des aérosols**

Jeter en toute sécurité l'EPI jetable après usage (p. ex. dans un sac de plastique étanche)

Laver l'EPI réutilisable après usage

Signalement des maladies des animaux sauvages

Informez l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) si l'on soupçonne qu'un animal soigné ou contrôlé dans le lieu de travail est atteint d'une maladie à déclaration obligatoire

Communiquez avec un vétérinaire, l'autorité compétente en matière de santé animale ou le Réseau canadien pour la santé de la faune pour signaler les animaux terrestres (sauvages) malades ou morts à l'extérieur du lieu de travail, et avec Pêches et Océans Canada pour ce qui est des animaux aquatiques

En cas de soupçon ou de confirmation d'une maladie humaine liée à la faune, faire un signalement à son employeur

Consulter un médecin au besoin (lui préciser les expositions professionnelles)

En cas d'infection par une maladie zoonotique, consulter un professionnel de la santé et se renseigner sur les demandes d'indemnisation ou d'assurance des accidentés du travail et sur les obligations de déclaration auprès de l'organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail

Influenza aviaire ou « grippe aviaire »

Mesures de contrôle en cas de travail en présence ou à proximité d'oiseaux ou de mammifères

Se faire vacciner contre la grippe saisonnière

Éviter les contacts directs avec les oiseaux et les mammifères (en particulier ceux qui semblent malades), ainsi qu'avec les milieux fortement contaminés

Travailler en extérieur ou dans des environnements intérieurs bien ventilés et équipés de moustiquaires

Nettoyer et désinfecter les zones, les outils et l'équipement susceptibles d'être contaminés

Utiliser de l'eau à basse pression pour mouiller la poussière, les plumes, etc., avant le nettoyage

Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou utiliser un désinfectant pour les mains, et ce, fréquemment (p. ex. après avoir touché des animaux ou des objets et avant de manger)

Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains

Éviter de manger, de boire ou de fumer dans les zones où se trouvent les animaux

Après le travail, changer de chaussures et de vêtements, mettre la tenue retirée à laver et se doucher

Équipement de protection individuelle (EPI)

En cas de contact avec des oiseaux ou des mammifères, des excréments ou tout autre objet susceptible d'être contaminé, il faut porter :

Des gants imperméables (p. ex. en nitrile ou en caoutchouc)

Des bottes ou des couvre-bottes

Une combinaison imperméable (idéalement jetable)

Un masque adéquat (préférentiellement un respirateur N95 choisi après un essai d'ajustement)

Porter un équipement de protection oculaire (p. ex. des lunettes de protection étanches) s'il y a des gouttelettes, des éclaboussures de liquides ou de la poussière dans l'air

Jeter en toute sécurité l'EPI jetable après usage

Laver l'EPI réutilisable après usage

Signalement de la grippe aviaire

Signaler les volailles ou autres oiseaux et mammifères domestiques malades ou morts à un vétérinaire, à l'autorité compétente en matière de santé animale et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Signaler les oiseaux sauvages malades ou morts à Environnement et Changement climatique Canada, au Réseau canadien pour la santé de la faune ou à une autorité compétente en matière de santé animale

Signaler les mammifères marins malades ou morts à Pêches et Océans Canada

Signaler à son employeur une infection présumée ou confirmée par le virus de la grippe aviaire

Consulter un médecin au besoin (lui préciser les expositions professionnelles)

En cas d'infection par la grippe aviaire, consulter un professionnel de la santé et se renseigner sur les demandes d'indemnisation ou d'assurance des accidentés du travail et sur les obligations de déclaration auprès de l'organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail

Moustiques

Mesures de contrôle en cas de travail en présence ou à proximité de moustiques

Éliminer les sources d'eau stagnante (p. ex. seaux ou pneus)

Travailler lorsque les moustiques sont le moins actifs, dans la mesure du possible

Rester à l'intérieur et dans des environnements frais, dans la mesure du possible

Appliquer un répulsif contre les moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine

Utiliser des moustiquaires

Porter des vêtements à manches longues et des pantalons qui peuvent protéger contre les piqûres de moustiques ou traiter les vêtements avec de la perméthrine

Signalement des maladies transmises par les moustiques

En cas de soupçon ou de confirmation d'une maladie transmise par un moustique, faire un signalement à son employeur

Consulter un médecin au besoin

En cas de maladie transmise par les moustiques, consulter un professionnel de la santé et se renseigner sur les demandes d'indemnisation ou d'assurance des accidentés du travail et sur les obligations de déclaration auprès de l'organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail

Tiques

Mesures de contrôle en cas de travail en présence ou à proximité de tiques

Couper les mauvaises herbes et autres végétaux sur le lieu de travail

Rester sur les sentiers bien dégagés et les chemins entretenus

Appliquer un insectifuge contenant du DEET ou de l'icaridine

Porter des vêtements de travail traités à la perméthrine

Porter des chaussures fermées

Rentrer la chemise dans le pantalon et relever les bas par-dessus le pantalon

Porter un pantalon et une chemise à manches longues de couleur pâle

Attacher les cheveux s'ils sont longs

Après avoir travaillé à l'extérieur, vérifier si des tiques se sont agrippées à la peau ou aux vêtements

Retirer dès que possible les tiques qui se trouvent sur la peau ou les vêtements

Prendre une douche ou un bain après le travail

Mettre les vêtements secs dans un sèche-linge à température élevée pendant au moins 10 minutes

Utiliser de l'eau chaude pour laver les vêtements, puis faire sécher ceux-ci au sèche-linge à température élevée

Signalement des maladies transmises par les tiques

Signaler à son employeur toute maladie présumée ou confirmée transmise par les tiques

Consulter un médecin au besoin

En cas de maladie transmise par les tiques, consulter un professionnel de la santé et se renseigner sur les demandes d'indemnisation ou d'assurance des accidentés du travail et sur les obligations de déclaration auprès de l'organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail

Remarques :

Ressources

Agence canadienne d'inspection des aliments

<https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/contactez-nous/fra/1546627816321/1546627838025>

Réseau canadien pour la santé de la faune

https://www.cwhc-rcsf.ca/report_and_submit.php

Pêches et Océans Canada

<https://www.dfo-mpo.gc.ca/contact/index-fra.htm>

Comment retirer et identifier une tique

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/enlever-tiques-et-presenter-fins-analyse.html>

Liste des maladies à déclaration obligatoire chez les animaux terrestres

<https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/fra/1303768471142/1303768544412>

Cachettes préférées des tiques sur votre corps

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/10-cachettes-preferees-tiques-corps-affiche.html>